



RÈGLEMENTS

Concours Nouvelles Initiatives – Volet « Science participative »

La date limite pour la soumission des formulaires est le 16 mars 2026 à 23h59.

(English below)

Objectifs :

La subvention Nouvelles Initiatives « Science participative » offerte par le Centre SÈVE a pour objectif de soutenir ses membres dans des projets de recherche avec des collaborations de groupes citoyens (non académique) (ex. grand public général, groupes non académiques et non industriels, ou communauté spécifique) et qui contribuent activement aux avancées du projet.

Le Centre SÈVE alloue au programme Nouvelles Initiatives « Science participative » un budget de 10 000 \$ par année financière (1^{er} avril au 31 mars).

Les récipiendaires des subventions devront être en mesure d'apparier la subvention du Centre SÈVE avec un montant équivalent en accord avec les règles du FQRNT.

Une même personne chercheuse ne pourra se voir accorder plus de deux subventions à titre de personne demanderesse principale sur une période de 6 ans et plus d'une subvention à titre de personne demanderesse principale pour un même concours.

L'ouverture du concours est annoncée par courriel et sur notre site web.

Spécificités du concours Nouvelles Initiatives « Science participative »

- La demande est réservée à un chercheur ou une chercheuse du Centre SÈVE ayant un poste régulier.
- Le projet doit se faire en collaboration avec le grand public et/ou groupe de citoyens/non académique ou non industriel et/ou communauté spécifique avec la possibilité d'une collaboration durable. Les collaborateurs et collaboratrices doivent participer activement à la



Centre SÈVE

RECHERCHE EN SCIENCES DU VÉGÉTAL

l'élaboration du projet, la mise en place de la méthodologie, la collecte de données et/ou l'analyse des résultats.

- Le budget du concours est transféré uniquement au chercheur ou à la chercheuse universitaire.

Dépenses admissibles :

Les fonds octroyés peuvent servir à défrayer :

- Les salaires de personnes étudiantes.
- Les coûts d'achat de fournitures, coûts d'entretien et d'opération d'équipements de recherche jusqu'à un maximum de 1 000\$.
- Des frais de déplacement jusqu'à un maximum de 500\$.
- Des frais de publication ou de diffusion.

Modalités pour soumettre les demandes :

Les personnes intéressées à participer au concours sont invitées à contacter l'adjointe administrative du Centre SÈVE (centreseve.sciences@usherbrooke.ca) afin de recevoir le formulaire de demande.

Évaluation des demandes :

L'évaluation des demandes est faite par le Comité Aviseur local du Centre SÈVE, composé de personnes ayant des expertises variées et œuvrant dans les milieux universitaires, gouvernemental ou industriel. Il est donc très important et à votre avantage que la demande soit rédigée de manière à être compréhensible à l'ensemble des membres du Comité Aviseur.



L'évaluation de la proposition reposera sur les critères suivants :

- Description du projet (20 % de la pondération)
- Implication des acteurs et actrices non-académiques dans le projet (35 % de la pondération)
- Impact du projet pour le Centre SÈVE et la société (35 % de la pondération)
- Cadre budgétaire approprié (10 % de la pondération)

Le Comité Aviseur s'accorde le droit de ne pas octroyer de subventions faute de projet méritant.

Date de tombée et annonce des décisions :

La demande doit être envoyée au Centre SÈVE au plus tard le 16 avril à 23h59. Le Centre SÈVE avisera le chercheur principal ou la chercheuse principale des résultats du concours. Le Centre communiquera les résultats du concours vers la mi-été.

Responsabilité et engagement de la personne demanderesse principale :

Un rapport scientifique sur les résultats du projet et un état financier des dépenses doivent être fournis à la fin de l'année subventionnée. Un séminaire présentant les résultats du projet aux membres du Centre SÈVE pourra être exigé. Si des publications résultent des travaux subventionnés par le Centre SÈVE, les auteurs et autrices devront mentionner leur affiliation au Centre et remercier le FQRNT pour sa contribution financière.



RULES

New Initiatives Competition – "Participatory Science"

The deadline for submitting forms is **March 16, 2026, at 11:59 PM.**

Objectives:

The New Initiatives "Participatory Science" grant offered by the Centre SÈVE aims to support its members in research projects involving collaborations with (non-academic) citizen groups (e.g. general public, non-academic and non-industrial groups, or specific communities) that actively contribute to advancement of the project.

The Centre SÈVE allocates a budget of \$10,000 per financial year (April 1st to March 31st) to the New Initiatives "Participatory Science" program.

Grant recipients must be able to match the Centre SÈVE grant with an equivalent amount in accordance with FQRNT rules.

A single researcher may not receive more than two grants as the principal applicant over a 6-year period, nor more than one grant as the lead application for the same competition.

The competition opening is announced via email and on our website.

Details of the program

- Applications must be submitted by a Centre SÈVE researcher holding a regular position.
- The project must be carried out in collaboration with the general public and/or non-academic or non-industrial groups and/or specific communities, with the possibility of establishing a long-term collaboration. Collaborators must actively participate in the development of the project, the implementation of the methodology, data collection and/or analysis or results.
- The competition budget is transferred solely to the academic researcher.



Eligible Expenses:

Funds may be used to cover:

- Student salaries.
- Costs for purchasing supplies, maintenance, and operation of research equipment, up to a maximum of \$1,000.
- Travel expenses up, to a maximum of \$500.
- Publication and diffusion cost.

Submission:

Interested individuals are invited to contact the administrative assistant at the Centre SÈVE (centreseve.sciences@usherbrooke.ca) to receive the application form.

Evaluation of Applications:

Applications will be evaluated by the Centre SÈVE Advisory Committee, consisting of individuals with diverse expertise from academia, government, or industry. It is therefore very important and to your advantage that the application be written in a way that is understandable to all members of the Advisory Committee.

The evaluation of the proposal will be based on the following criteria:

- Project description (20%)
- Involvement of non-academic players in the project (35%)
- Impact of the project for the Centre SÈVE and society (35%)
- Appropriate budgetary framework (10%)



Centre SÈVE

RECHERCHE EN SCIENCES DU VÉGÉTAL

The Advisory Committee reserves the right not to award grants if no project is deemed deserving.

Deadline and Announcement of Decisions:

The application must be sent to the Centre SÈVE no later than April 16, 2025, at 11:59 PM. The Centre SÈVE will notify the principal investigator of the results of the competition. Centre SÈVE will notify the principal investigator of the results by the middle of summer.

Responsibility and Commitment of the Principal Applicant:

A scientific report on the project results and a financial statement of expenses must be submitted at the end of the funded year. A seminar presenting the project results to the Centre SÈVE members may be required. If publications result from the work funded by the Centre SÈVE, the authors must mention their affiliation with the Centre and thank FQRNT for its financial contribution.